



MAYENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°53-2021-085

PUBLIÉ LE 22 JUIN 2021

Sommaire

Agence régionale de santé-secretariat direction territoriale 53 /

53-2021-06-15-00003 - 20210615_ARS_DT53_DELEGATION_SIGNATURE (5 pages)

Page 3

Bureau de la réglementation générale et des élections /

53-2021-06-21-00001 - Elections départementales des 20 et 27 juin 2021 - Arrêté fixant la liste des binômes de candidats au second tour (22 pages)

Page 9

Agence régionale de santé-secrétariat direction
territoriale 53

53-2021-06-15-00003

20210615_ARS_DT53_DELEGATION_SIGNATURE

- ARRETE N° ARS-PDL/DG/2021-016 -

Portant délégation de signature à Madame Valérie JOUET
Directrice de la délégation territoriale de Mayenne

Le directeur général de l'Agence régionale de santé Pays de la Loire

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1431-1, L.1431-2 et L.1432-2 ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu La loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997, modifié, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

Vu le décret du 22 septembre 2017 nommant Monsieur Jean-Jacques COIPILET directeur général de l'ARS des Pays de la Loire à compter du 1^{er} octobre 2017 ;

Vu la décision d'organisation du 23 février 2018 du directeur général de l'ARS des Pays portant création des directions de l'ARS des Pays de la Loire ;

Vu la décision d'organisation n° ARS-PDL/DG/2018/06 du 25 juin 2018 portant création des départements et missions des directions de l'ARS Pays de la Loire ;

Vu la décision n° ARS-PDL/DG/2019-07 du 12 juin 2019 portant désignation de Madame Valérie JOUET en tant que directrice de la délégation territoriale de Mayenne à compter du 15 juin 2019,

ARRETE

ARTICLE 1^{er}

Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2021.

A cette date, l'arrêté n°ARS-PDL/DG/2021-002 du 16 février 2021 portant délégation de signature à Madame Valérie JOUET, Directrice de la délégation territoriale de Mayenne, est abrogé.

ARTICLE 2

Délégation de signature est donnée à Madame Valérie JOUET, directrice de la délégation territoriale de Mayenne, pour signer les actes suivants dans le ressort du département de la Mayenne :

A) En matière de correspondances et contrats :

- Les contrats locaux de santé et leurs avenants, en concertation avec la direction générale de l'Agence selon la collectivité concernée ;
- Les accords conventionnels interprofessionnels conclus avec les sociétés interprofessionnelles de soins ambulatoires et les communautés professionnelles territoriales de santé ;
- Toute correspondance administrative concernant l'animation des politiques territoriales, à l'exception des correspondances destinées :
 - au préfet de département, lorsqu'elles dépassent le cadre habituel des missions exercées par la délégation territoriale pour le compte du préfet de la Mayenne, ou lorsqu'elles impliquent un engagement nouveau de l'Agence régionale de santé (ARS) Pays de la Loire vis-à-vis des services préfectoraux ;
 - aux parlementaires pour les courriers à portée politique ;
 - aux maires des communes de plus de 30 000 habitants, aux présidents de conseil départementaux et régionaux, pour les courriers à portée politique.
- Toute correspondance à destination des autorités judiciaires concernant les demandes courantes effectuées dans le cadre des réquisitions prévues par le code de procédure pénale (enquêtes de flagrance, enquêtes préliminaires, commissions rogatoires et enquêtes de décès).

B) En matière financière :

- Pour les dépenses de fonctionnement :
 - Sur le budget principal de l'Agence : les actes d'engagement et d'attestation de service fait à hauteur de 4 000 € hors taxes (H.T.) dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée à la délégation territoriale ;
 - Sur le budget annexe de l'Agence (Fonds d'intervention régional) : les actes d'engagement, d'attestation et de certification du service fait dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée à la délégation territoriale ;

- Pour les dépenses de subventions :
 - Sur le budget annexe de l'Agence (Fonds d'intervention régional) : les actes d'engagement, d'attestation et de certification du service fait dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée à la délégation territoriale dénommée « fonds d'intervention territorial » ;
- Pour les frais occasionnés par les déplacements temporaires :
 - Pour les personnels de l'Agence placés sous son autorité : les ordres de missions et les autorisations d'utiliser le véhicule personnel, ainsi que les états de frais ;
 - Pour les personnes prenant part aux conseils territoriaux de santé : les convocations et les états de frais.

C) En matière de professions de santé :

- Les décisions de refus d'agrément des sociétés d'exercice libéral constituées par des auxiliaires médicaux.

D) En matière d'aide médicale urgente, de permanence des soins et de transports sanitaires :

- les attestations de services faits relatifs à la permanence des soins ambulatoires ;
- Les arrêtés portant agrément d'entreprises de transports sanitaires ;
- Les arrêtés portant modification des conditions de fonctionnement des entreprises de transport sanitaire ;
- Les arrêtés fixant les secteurs de garde des transports sanitaires ;
- Les arrêtés fixant le tableau de garde des transports sanitaires ;
- Les arrêtés définissant le cahier des charges départemental fixant les conditions d'organisation de la garde des transports sanitaires ;
- Les arrêtés fixant le nombre théorique de véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- Les arrêtés portant attribution d'autorisations supplémentaires de mise en service de véhicules sanitaires ;
- Les notifications d'accords de transfert de l'autorisation initiale de mise en service d'un véhicule sanitaire ;
- Les notifications de refus de transfert de l'autorisation initiale de mise en service d'un véhicule sanitaire ;
- Les décisions de retrait d'autorisation de mise en service d'un véhicule ;
- Les attestations de conformité des véhicules sanitaires ;
- Les arrêtés nommant les membres du comité de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires ;
- Les actes relatifs au secrétariat du comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires.

E) En matière d'établissements publics sanitaires et médico-sociaux :

- Les actes relatifs au contrôle de légalité des établissements sanitaires et médico-sociaux publics ;

- Les actes relatifs à la composition des conseils d'administration des établissements médico-sociaux publics ;
- L'évaluation des directeurs d'établissements sanitaires et médico-sociaux publics ;
- Les actes de désignation des directeurs par intérim des établissements sanitaires et médico-sociaux publics.

F) Autres matières :

- L'enregistrement des demandes d'inscription de patients à haut risque vital et la notification des décisions afférentes ;
- Les actes de désignation de médecins experts en application de l'article R.141-1 du code de la sécurité sociale ;
- Les autorisations de transport de stupéfiants prises en application de l'article 75 de l'accord de Schengen (décret n° 95-304 du 21 mars 1995 portant publication de la convention d'application de l'Accord de Schengen du 14 juin 1985).

ARTICLE 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Valérie JOUET, délégation de signature est donnée à :

- Monsieur Thierry DUMAIS, conseiller technique et médical au sein de la délégation territoriale de Mayenne, à effet de signer les actes mentionnés aux A, B, C, D, E et F de l'article 2 de la présente décision dans le ressort du département de la Mayenne ;
- Madame Adeline FLOCH BARNEAUD, chargée de la mission coordination de la délégation territoriale de Mayenne, à effet de signer les actes mentionnés aux A, B, C, D, E et F de l'article 2 de la présente décision dans le ressort du département de la Mayenne ;
- Monsieur Kévin POUESSEL, responsable du département Parcours de la délégation territoriale de Mayenne à effet de signer les actes mentionnés aux A, B, C, D, E et F de l'article 2 de la présente décision dans le ressort du département de la Mayenne, les ordres de missions et les autorisations d'utiliser le véhicule personnel des personnels placés sous son autorité, ainsi que les états de frais de mission afférents.

ARTICLE 4

Délégation de signature est donnée à Madame Valérie JOUET, directrice de la délégation territoriale de Mayenne, à effet de signer dans le ressort des départements de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe :

- Les actes relatifs à la délivrance des Cartes de Professionnel de Santé (CPS), ainsi qu'à l'enregistrement des professionnels de santé et usagers de titres dans le traitement autorisé par l'arrêté du 12 juillet 2012 relatif à la mise en place d'un traitement de données à caractère personnel dénommé ADELI de gestion de l'enregistrement et des listes départementales de certaines professions et usages de titres professionnels.

ARTICLE 5

Délégation est donnée à Madame Maryline PLANCHAIS à effet de signer les actes mentionnés à l'article 4 de la présente décision, dans le ressort des départements de la Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe.

ARTICLE 6

La présente décision fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région des Pays de la Loire ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de la Mayenne.

Fait à Nantes, le 15 juin 2021

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

Jean-Jacques COIPLLET

Bureau de la réglementation générale et des
élections

53-2021-06-21-00001

Elections départementales des 20 et 27 juin 2021
- Arrêté fixant la liste des binômes de candidats
au second tour



**PRÉFET
DE LA MAYENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté

Élections départementales des 20 juin et 27 juin 2021

Arrêté fixant la liste des binômes de candidats au second tour

Le préfet de la Mayenne,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU le code électoral,

VU le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'Assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de Martinique,

VU l'arrêté préfectoral du 20 avril 2021 abrogeant l'arrêté du 2 avril 2021 fixant le délai et le lieu de dépôt des déclarations de candidatures et fixant le nouveau délai et le lieu de dépôt des déclarations de candidatures,

VU les procès-verbaux des opérations électorales pour le premier tour des élections départementales le 20 juin 2021 ;

VU les récépissés d'enregistrement définitifs des déclarations de candidatures régulièrement déposées pour le second tour des élections départementales le 27 juin 2021 ;

SUR proposition du secrétaire général,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La liste des binômes de candidats au second tour des élections départementales le 27 juin 2021 est arrêtée conformément à l'annexe jointe au présent arrêté.

ARTICLE 2 : Les emplacements d'affichage de la propagande électorale sont attribués aux binômes de candidats dans l'ordre fixé à l'article 1^{er}.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de la préfecture de la Mayenne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui est publié au recueil des actes administratifs et affiché dans toutes les mairies du département.

Laval, le 21 juin 2021

Pour le préfet et par délégation,
Le secrétaire général,


Richard MIR

Annexe à l'arrêté du 21 juin 2021 fixant la liste des binômes de candidats au premier tour

Canton de Château-Gontier-sur-Mayenne-1 (01):

1. M. Jessy CHARDON et Mme Maryse JARDIN avec comme remplaçants respectifs M. Lucien RICHTER et Mme Paulette COURTEILLE

2. Mme Dominique DE VALICOURT et M. Benoît LION avec comme remplaçants respectifs Mme Christine PLESSIS et M. Michel GIRAUD

Canton de Bonchamp-lès-Laval (02):

1. M. Julien BROCAIL et Mme Sophie SABIN avec comme remplaçants respectifs M. Yoann VIGNER et Mme Edith BESNIER

2. M. Gwénaél POISSON et Mme Sylvie VIELLE avec comme remplaçants respectifs M. Olivier BENARD et Mme Aurélie FERRIERE

Canton de Château-Gontier-sur-Mayenne-2 (03):

1. Mme Aurélie MAHIER et M. Vincent SAULNIER avec comme remplaçants respectifs Mme Magali LOINARD et M. Dominique GUINEHEUX

2. Mme Laurence BRAULT et M. Jean-Yves LAURENT avec comme remplaçants respectifs Mme Noémie GAUDUCHON et M. Julien GLANGETAS

Canton de Cossé le Vivien (04):

1. Mme Solange LAGNEAU et M. Philippe LAMARE avec comme remplaçants respectifs Mme Fabienne HENRY et M. Joël DANIEL

2. Mme Elisabeth DOINEAU et M. Christophe LANGOUET avec comme remplaçants respectifs Mme Nathalie ORY et M. Michel RAIMBAULT

Annexe à l'arrêté du 21 juin 2021 fixant la liste des binômes de candidats au premier tour

Canton de Château-Gontier-sur-Mayenne-1 (01):

1. M. Jessy CHARDON et Mme Maryse JARDIN avec comme remplaçants respectifs M. Lucien RICHTER et Mme Paulette COURTEILLE

2. Mme Dominique DE VALICOURT et M. Benoît LION avec comme remplaçants respectifs Mme Christine PLESSIS et M. Michel GIRAUD

Canton d'Ernée (05):

1. M. Jérôme CHARDRON et Mme Sophie LETERRIER avec comme remplaçants respectifs M. Xavier VOISIN et Mme Christelle GARRY

2. Mme Jacqueline ARCANGER et M. Claude TARLEVE avec comme remplaçants respectifs Mme Valérie BOITTIN et M. Régis FORVEILLE

Canton d'Evron (06):

1. Mme Marie-Aude AMIEL et M. Ythier BONNEAU avec comme remplaçants respectifs Mme Paulette JOLY et M. Jean-Paul LEFOULON

2. M. Joël BALANDRAUD et Mme Sandrine GALLOYER avec comme remplaçants respectifs M. Guillaume AMIARD et Mme Anne-Flore BOURILLON

Canton de Gorrion (07):

1. M. Franck BARASCUD et Mme Roselyne VESVAL avec comme remplaçants respectifs M. Emmanuel DORSY et Mme Agnès FOUQUE-BIGNON

2. M. Jean-Marc ALLAIN et Mme Françoise DUCHEMIN avec comme remplaçants respectifs M. Bernard ORY et Mme Marilynne MARY

Canton de l'Huisserie (08):

1. M. Christian BRIAND et Mme Christine DUBOIS avec comme remplaçants respectifs M. Roger BOILEAU et Mme Marylène GERE

2. Mme Nathalie ACKER et M. Jean-Pierre THIOT avec comme remplaçants respectifs Mme Monique PORTIER et M. Mickaël MARQUET

Canton de Lassay-les-Châteaux (09):

1. Mme Magali D'ARGENTRE et M. Gérard DUJARRIER avec comme remplaçants respectifs
Mme Muriel ECHARDOUR et M. Mickaël DELAHAYE

2. M. Guillaume CARRE et Mme Mélanie FIRMESE avec comme remplaçants respectifs
Mme Caroline BORDERIE et M. Julien HUTEAU

Canton de Laval-1 (10):

1. M. Antoine CAPLAN et Mme Nadège DAVOUST avec comme remplaçants respectifs M. Georges HOYAUX et Mme Anne YBARD

2. Mme Chantal GRANDIERE et M. Henri RENIE avec comme remplaçants respectifs Mme Nadia CAUMONT-AUBINIERE et M. Alexandre MAILLARD

Canton de Laval-2 (11):

1. M. Pierrick GUESNE et Mme Stéphanie HIBON-ARTHUIS avec comme remplaçants respectifs
M. Etienne TETU et Mme Charlotte KUDLA

2. Mme Marie-Laure LE MEE CLAVREUL et M. Antoine LEROYER avec comme remplaçants respectifs
Mme Céline LOISEAU et M. Jérôme LESTEVEN

Canton de Laval-3 (12):

1. Mme Gwendoline GALOU et M. Laurent TOMCZYK avec comme remplaçants respectifs Mme Rachida FRIJY et M. Philippe BEZIER

2. M. Bruno BERTIER et Mme Camille PETRON avec comme remplaçants respectifs M. Sébastien BURON et Mme M'Mahawa ZELANY

Canton de Loiron (13):

1. Mme Gabrielle GUERIN et M. Fabien ROBIN avec comme remplaçants respectifs Mme Sarah PIQUET et M. Christian RAIMBAULT

2. Mme Nicole BOUILLON et M. Louis MICHEL avec comme remplaçants respectifs Mme Isabelle GROSEIL et M. Hervé LHOTELLIER

Canton de Mayenne (14):

1. M. Gérard BRODIN et Mme Valérie JONES avec comme remplaçants respectifs M. Adrien MOTTAIS et Mme Marie-Pierre GUYON

2. Mme Stéphanie LEFOULON et M. Antoine VALPREMIT avec comme remplaçants respectifs Mme Dominique FOURNIER – M. Julien NEEL

Canton de Meslay-du-Maine (15):

1. Mme Céline BELLANGER et M. David FERRAN avec comme remplaçants respectifs Mme Sylvie CHANGEON et M. Frédéric BAUDRY

2. Mme Julie DUCOIN et M. Sylvain ROUSSELET avec comme remplaçants respectifs Mme Stéphanie LAMBERT et M. Christian BOULAY

Canton de Saint-Berthevin (16):

1. M. Olivier RICHEFOU et Mme Corinne SEGRETAIN avec comme remplaçants respectifs M. Yannick BORDE et Mme Anne BOULAIN

2. M. Jean-Yves CORMIER et Mme Karine ROUSSEL avec comme remplaçants respectifs M. Benjamin Guy ALBERT- FOURNIER et Mme Marlène ROUSSEAU

Canton de Villaines-la-Juhel (17):

1. Mme Fanny BEUTIER et M. Denis GESLAIN avec comme remplaçants respectifs Mme Nelly GILBERT et M. Jean-Marc SALIN

2. Mme Christelle AUREGAN et M. Jean-François SALLARD avec comme remplaçants respectifs Mme Lucie MOTAS et M. Sébastien BEAUMONT

